

**Conférence régionale des préfets du
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

RAPPORT SYNTHÈSE

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)
8 février au 5 mars 2023**

Saguenay – 13 mars 2023

Table des matières

Préambule	1
Section I : Participation à la consultation.....	2
Section II : Synthèse des commentaires reçus	7
ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires	9
ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus	10
ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation	32

Préambule

Comme prévu à l'article 57 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ». La Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 selon les dispositions convenues, en se basant sur le Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux. Le présent rapport synthétise les commentaires obtenus lors de cette consultation publique.

Section I : Participation à la consultation

Au début du mois de janvier 2023, le ministère des Ressources renouvelables et des Forêts (MRNF) a transmis à la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, organisme régional responsable de la coordination et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et des consultations PAFI, un courriel l'informant de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Dates de la consultation (début-fin) :	8 février 2023	5 mars 2023
---	----------------	-------------

La direction générale régionale du MFFP a fait paraître un avis public dans les journaux suivants afin d'inviter la population à participer à la consultation publique :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| - Progrès Week-end (version papier) | 4 février 2023 |
| - Nouvelles Hebdos | 15 février 2023 |
| - Étoile du lac | 15 février 2023 |
| - Le Lac-Saint-Jean | 15 février 2023 |

En plus de ces publications, la Conférence régionale des préfets a diffusé sur les ondes radiophoniques de KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 7 février au 16 février 2023, à raison de 5 à 8 occasions par jour un message de 30 secondes où la population était invitée à des séances d'informations en ligne et à consulter les plans sur le site internet du ministère. La même invitation a également été publiée sur les sites web de KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 13 au 27 février 2023.

Le MRNF a présenté aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, les PAFIO des unités d'aménagement 024-71, 025-71 et 027-51 lors d'une rencontre en visioconférence le 31 janvier 2023. Le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 a été présenté, quant à lui, aux délégués de la TLGIRT Saguenay lors d'une rencontre en visioconférence le 2 février 2023.

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Cégep de St-Félicien	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Club de motoneige	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
AGIR	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Rémabec	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
CREED	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Club Dansereau	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
PFR	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Produit forestier Petit-Paris	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
MRC Maria-Chapdelaine	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
SÉPAQ	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Coop Girardville	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
OBV Lac-St-Jean	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Coop de la solidarité forestière de la rivière aux Saumons	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
F.Q.C.Q.	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Mandataire de certification	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
RRGZ-02	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Pourvoirie	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
RLTP	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Opitciwan	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Westfraser	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
MRC Domaine-du-Roy	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
MRC Fjord-du-Saguenay	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Société de cogénération	31 janvier 2023	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
TOTAL		23 personnes	

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Nature Québec	2 février 2023	Visioconférence	023-71
RLTP	2 février 2023	Visioconférence	023-71
OBV Saguenay	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Groupe Lignarex	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Association du Lac Lamothe Est	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Scierie Girard	2 février 2023	Visioconférence	023-71
R.C.T.F. Inc.	2 février 2023	Visioconférence	023-71
YFCMQ	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Mandataire de certification	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Groupe Forestra	2 février 2023	Visioconférence	023-71
CREED	2 février 2023	Visioconférence	023-71
SÉPAQ	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Premier Nation d'Essipit	2 février 2023	Visioconférence	023-71
F.Q.C.Q.	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Scierie du Lac-St-Jean	2 février 2023	Visioconférence	023-71
RRGZ-02	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean	2 février 2023	Visioconférence	023-71

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Pourvoirie	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Écoaventure Boréale	2 février 2023	Visioconférence	023-71
APVA	2 février 2023	Visioconférence	023-71
MRC Fjord-du-Saguenay	2 février 2023	Visioconférence	023-71
Ville Saguenay	2 février 2023	Visioconférence	023-71
MRC Lac-St-Jean-Est	2 février 2023	Visioconférence	023-71
TOTAL		23 personnes	

En plus de ces rencontres de pré-consultation avec les TLGIRT de la région chaque unité de gestion du MFFP a tenu une séance d'information virtuelle :

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	DATE ET LIEU DE LA RENCONTRE
023-71 Saguenay-Sud-et-Shipshaw	Lundi 13 février 2023 18 h 15
024-71 Rivière-Péribonka	Mardi 14 février 2023 18 h 15
025-71 Roberval-et-Saint-Félicien	Mercredi 15 février 2023 18 h 15
027-51 Dolbeau-Mistassini	Jeudi 16 février 2023 18 h 15

Liste des personnes ayant participé aux soirées de consultation des PAFIO			
Nombre de personnes	Date	Lieu	UA concernées
22 personnes	13 février 2023	Visioconférence	023-71
5 personnes	14 février 2023	Visioconférence	024-71
15 personnes	15 février 2023	Visioconférence	025-71
8 personnes	16 février 2023	Visioconférence	027-51
TOTAL		50 personnes	

De plus, les personnes n'ayant pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus de renseignement étaient invitées à joindre le personnel des unités de gestion par courriel ou par téléphone :

Unité de gestion de Mistassini
Dolbeau-Mistassini
Téléphone : 418 276-1400
Courriel : ua02751@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rivière-Pérignonka
Alma
Téléphone : 418 668-8319
Courriel : ua02471@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien
Saint-Félicien
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw
Chicoutimi
Téléphone : 418 698-3660
Courriel : ua02371@mffp.gouv.qc.ca

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MFFP <https://mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre>. 914 visites ont été enregistrées au site de consultation du PAFIO.

Afin d'émettre ses commentaires et préoccupations sur les PAFIO, les participants étaient invités à remplir un formulaire géoréférencé directement sur le site WEB du MFFP.

Les personnes indiquées dans les tableaux sont celles ayant participé aux activités de pré-consultation. On peut considérer que cette liste représente le nombre minimum de gens qui ont consulté les plans durant cette consultation publique puisqu'il était possible de consulter le site web du MFFP sans s'inscrire en tant que participant à la consultation. La liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires est présentée à l'annexe 1 du présent document.

Section II : Synthèse des commentaires reçus

Le tableau suivant présente le nombre de participants ayant émis des commentaires dans le cadre de cette consultation publique et faisant partie d'une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Dans le cadre de cette compilation, seuls les commentaires provenant d'organismes occupant un siège aux comités de travail de la TLGIRT ont été considérés comme provenant d'un participant à une TLGIRT.

Participant à une TLGIRT	Non-participant à une TLGIRT
8	29

Une fiche de commentaire pouvait contenir plusieurs commentaires portant sur différent type de préoccupations. Le tableau suivant présente le nombre de commentaires émis par type d'utilisateurs.

	Type d'utilisateurs						
Total	Villégiateurs (chalet, association de riverains)	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Chasseur, pêcheur	Récréotourisme (activité, club, association)	Groupe environnemental	Municipalité, MRC	Gestion intégrée des ressources
45	12	4	7	13	7	1	1

	Type de préoccupations								
Total	Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	Récolte	Période réalisation des travaux	Faune	Qualité du paysage	Aire protégée	Récréotourisme	Économie
104	10	13	8	5	21	15	10	21	1

ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire
15 personnes
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)
Association de protection du lac Kénogami (APLK)
Association des propriétaires de chalets du lac à Jim
Association du Club Saint-François-Xavier
Club auto-neige Chibougamau Inc
Club Coursiers des Neige GEANT Inc.
Club de motoneige Caribou-Conscripts Inc.
Club de motoneige Dolbeau-Mistassini Inc.
Club de moto-neige du Lac Ceinture Inc.
Club de moto-neige Les Loups du Nord Inc.
Club de motoneigistes du Saguenay Inc.
Club de motoneigistes Lac-St-Jean Inc.
Club Passe-Partout Roberval Inc.
Coalition Fjord
Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka
Comité forêt et environnement St-Thomas Didyme
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
Ecoaventure Boréale : Créneau d'excellence touristique
Groupe Guy Harvey
Imago Village
L'Association des Bons Voisins du Lac Rond
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean
Parc national des Monts-Valin
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique Ashuapmushuan
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)
Ville de Saguenay
Zec des Passes
Zec la Lièvre
Zec Rivière-aux-Rats
Total : 45 personnes ou Organismes

ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus

Organisme	Synthèse des commentaires reçus
À titre personnel	Le secteur visé par mon commentaire est l'endroit où comme membre de la ZEC Rivière aux Rats, je chasse l'orignal depuis 20 ans avec 3 autres membres. Au cours des 3 dernières années, le centre de notre territoire de chasse a été visé par des travaux, qu'ils soient de nature sylvicole ou de voirie, ce qui a rendu la chasse quasiment impraticable, et ce sans que nous n'ayons rien pu dire ou faire. Même s'il est clair que ces travaux doivent avoir lieu, d'en subir les conséquences trois années de suite est certainement exagéré. Une meilleure consultation au niveau local devrait être faite afin d'éviter de cibler les mêmes secteurs année après année pendant la période de chasse au gros gibier.
À titre personnel	Mes préoccupations concernent l'état lamentable de l'écluse du Lac de l'Écluse (X2133432) qui nécessite une reconstruction dans les plus brefs délais car le niveau des plans d'eau en amont a baissé d'environ 1 mètre durant l'été 2022. J'ai déjà transmis mes préoccupations à ce sujet en précisant qu'un chemin forestier est nécessaire pour qu'au préalable la Direction des barrages puisse procéder aux travaux de reconstruction.
À titre personnel	Pas de coupe aussi près du lac Tchitogama que je fréquente beaucoup. Territoire de villégiature apprécié. Ce grand secteur de coupe est trop près du territoire de l'aire protégée. Je connais ce secteur vital pour le caribou et je trouve qu'il doit être épargné de toute coupe. Il a ce dont le caribou a besoin pour vivre. En plus le plan de protection du caribou n'est pas sorti.
À titre personnel	Le secteur que j'ai inscrit sur la carte est le dernier secteur de bois mature sur plusieurs km à la ronde. Nous avons été victime du feu du Lac Smokey en 2010 qui a détruit beaucoup d'hectares et dernièrement, plusieurs secteurs ont subi des coupes forestières. Je voudrais que le secteur qui entoure le lac Duceau, Ti-Fird, Dutailly et Thoulommé soient conservés intacts pour préserver l'habitat de plusieurs espèces animales, telle que la marte d'Amérique qui est omniprésente sur les lieux. Qu'il soit considéré comme REFUGE ÉCOLOGIQUE. Ce secteur est le dernier qui peut lui servir d'habitat. Si des coupes sont effectuées dans ce secteur, plus aucune forêt mature ne sera à proximité. Je crois que les coupes forestières et l'aménagement qui y suit soit bénéfique. Mais je crois aussi qu'il faut préserver une biodiversité naturelle de tout genre d'habitat. Merci de votre compréhension
À titre personnel	Récréotouristique, qualité du paysage, chemins, récolte, plusieurs préoccupations m'habitent présentement en tant que Mairesse de ma municipalité. Pour ce qui est de cette zone, nous sommes en villégiature et le paysage est très important, nous avons beaucoup de citoyen qui reste à l'année dans ce secteur ainsi que de nombreux villégiateurs, j'aimerais être consulté pour vous faire valoir l'importance de ce secteur, merci de prévoir une rencontre en amont
À titre personnel	Je suis très préoccupé par le fait que la coupe est faite dans un endroit qui est très achalandé au niveau des villégiatures et aussi par le tourisme de pêche, chasse et pour les amateurs de VTT et Motoneige. Le secteur du Lac-à-Jim est vecteur important pour l'économie locale de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme. Il serait déplorable que la situation économique d'une petite municipalité soit mise en danger par un projet de coupe de bois.
À titre personnel	Commentaire relatif à la consultation publique du PAFIO en tant que citoyen de Saint-Thomas-Didyme.

	Il y a une vingtaine d'années la Scierie Saint-Félicien a fait des coupes autour du lac à Jim en consultant les villégiateurs qui peuplaient le pourtour du lac. Des coupes qu'on peut qualifier de civilisé ont tout lieu à la satisfaction des gens concernés. Un peu plus tard, et ce depuis une vingtaine d'années, le groupe AGIR a fait aussi plusieurs coupes en consultant les villégiateurs avec aussi un résultat satisfaisant pour tout le monde. Mais un jour, lors d'une tempête, un chablis eut lieu du côté ouest du lac, et RÉSOLU sans consulter les gens intéressés sont venus récupérer le chablis avec probablement ce qu'il fallait pour rentabiliser l'opération, ce qui a laissé une cicatrice que les habitants du tour du lac ont constamment devant les yeux aujourd'hui encore. A titre d'information, plus de 170 villégiateurs habitent le pourtour du Lac à Jim, dont 91 sont des résidents permanents, surtout concentré dans la zone consultée, ce qui est visible sur le document en consultation. RÉSOLU possède une industrie de sciage dans la municipalité de Saint-Thomas Didyme qui a une garantie d'approvisionnement de 259 950 M³/ année. Nous avons toujours su que la forêt autour de la L 202 pouvait alimenter cette usine en continu. Mais sans qu'on s'en rende compte, la forêt est disparue au profit des autres usines environnantes. Il semble que la forêt est épuisée pour les dix prochaines années. Cette consultation nous montre ce qui reste de la forêt pour les prochaines années et ça se résume à 4350 ha soit l'alimentation pour l'usine pour les 2 ou 3 prochaines années. Par la suite il faudra attendre 8 à 10 ans avant que la forêt soit en mesure d'alimenter notre usine. Il semble évident quand on regarde les opérations forestières des autres pays producteurs surtout en Europe que l'éclaircie commerciale devrait être privilégiée, enfin. Il est à noter que le ministère des ressources naturelles avait un plan en 1998, dont j'ai toujours copie, pour faire de l'éclaircie commerciale sur 5000 hectares au Québec et devait augmenter année après année pour éclaircir 25000 hectares en 1999-2000. Aujourd'hui quelle est la superficie forestière traitée par l'éclaircie commerciale ? Pour conserver à la fois le panorama du tour du lac et pour alimenter notre usine avec des bois qui proviennent de la forêt le plus près de l'usine il était essentiel que les 4300 hectares qui reste soit traité à partir de traitements sylvicoles appropriés dont l'éclaircie commerciale doit faire partie. Il faut mentionner que nous avons la chance d'avoir la meilleure équipe au Québec pour accomplir ce travail, notre Agence de Gestion Intégrée des Ressources, AGIR, qui saurait trouver les travailleurs compétents pour accomplir ces tâches spécialisées. Nous demandons donc que ces quelque 4350 hectares qui reste de la forêt, à proximité de Saint Thomas Didyme, soit réservé à l'usine le Saint Thomas et que l'ensemble des travaux qui y seront exécutés le soit sous la supervision du Groupe AGIR.
À titre personnel	Rexforet Le tour du lac des 2 vallées est très fréquenté par le caribou forestier, est-ce qu'il y aura des mesures de protections pour le caribou forestier dans ces secteurs?
À titre personnel	Je voudrais conserver une bande de bois (ne pas voir le bûché) dans ce secteur pour la vue des chalets s'il y a de la coupe à cet endroit Garder de la foret (pas voir le bûché) pour la vue des chalets
À titre personnel	Je n'en reviens pas que la coupe forestière soit visible du lac Tchitogama, je ne veux pas voir de coupe à cet endroit fréquenté et apprécié par beaucoup de personnes. Il ne faut pas voir la coupe à partir du lac. De plus, ce projet de coupe est collé sur le territoire de l'aire protégée, ce qui créera un stress élevé aux arbres de l'aire protégée. Il doit y avoir une zone tampon entre la coupe et l'aire protégée. Il ne faut pas couper la forêt collée sur l'aire protégée, en plus sur une longueur de 30 kilomètres. Cela la met en péril en la rendant vulnérable aux vents etc. La coupe

	devrait être à au moins cent mètres de l'aire protégée. Au moins la tordeuse épargne les feuillus! De plus, le plan caribou n'est pas sorti encore alors cela m'apparaît prématuré de couper. Le caribou forestier est en péril, il y a eu les résultats de la Commission indépendante sur le caribou, le gouvernement du Québec doit présenter un plan pour protéger les caribous et ce secteur de vieilles forêts est fréquenté par les caribous, il doit être protégé.
À titre personnel	Ma préoccupation est principalement au niveau de la période durant laquelle les différents travaux sylvicoles ou de voirie sont effectués. Pendant les 3 dernières années des travaux ont été effectués dans ce secteur durant les périodes de chasses rendant l'activité impraticable. Avoir des travaux pendant une année peut toujours être acceptable mais 3 années consécutives est évitable avec une meilleure planification et une meilleure répartition des inconvénients parmi les usagers. Voir les mêmes commentaires que pour le secteur 232751SCACAR
À titre personnel	Localisation des coupes récolte, qualité du paysage. Localisation, chemin, récolte, faune, qualité de l'EAU du LAC KENOGAMI Localisation des coupes, chemins, faune, qualité de l'eau potable du lac Kénogami
À titre personnel	Nous nous interrogeons sur le maintien de blocs de forêts matures suffisamment importants après récolte pour assurer l'abri et la survie de la faune. Nous voulons connaître la planification plus précise des travaux de récolte et sylviculture afin de pouvoir planifier nos activités de chasse et piégeage au cours des cinq prochaines années.
À titre personnel	Nous profitons de cette consultation pour reconduire les éléments de notre entente quant aux travaux qui s'effectueront dans ce secteur (chantier Dior). Voici un résumé des points d'entente: Protection du bail de villégiature Protection des infrastructures de chasse (sentiers de vtt, caches) Maintenir l'accessibilité au territoire de chasse Être informé avant le début des travaux Maintenir une communication avec l'acheteur tout au long des travaux. Pour donner suite aux démarches entreprise par votre Ministère, nous avons déjà rencontré l'acheteur et celui-ci nous a assuré qu'il allait respecter notre entente et maintenir la communication avec nous tout au long des travaux. Nous vous remercions pour toute l'attention portée à ce dossier.
À titre personnel	Qualité du paysage, etc. Je suis résident au bord du lac Léonce et je suis inquiet pour la faune locale. Les orignaux sont présents dans le secteur et à chaque année nous pouvons apercevoir des caribous forestiers. Une coupe comme celle prévue aurais de grande répercussions sur ces espèces à mon avis. Dans mon secteur on voit de plus en plus de gens qui pratique des loisirs de plein air comme la raquette et le ski de haute route. Je pratique la pêche et la chasse avec ma famille dans notre secteur depuis plusieurs années, c'est un endroit magnifique et pense sincèrement qu'une telle intervention viendrait ternir et anéantir le paysage pour plusieurs années
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	La mesure d'harmonisation que nous avons convenue (217_DH_02571_078) dans laquelle le MFFP nous transmettrait, en début de processus de découpage de chantier pour les unités d'aménagement 25-71 et 27-51, un SIP découpé partiellement nous aidera assurément à émettre des préoccupations plus spécifiques. Cette mesure d'harmonisation devra être renouvelée car selon nos suivis elle se termine le 31 mars 2023. Pour nous l'ensemble de la zone délimitée pour la forêt de proximité est importante, et notre objectif est de s'assurer que nos membres puissent poursuivre leur mission d'économie sociale pour maximiser les retombées pour nos communautés, et ce, à long terme. Donc, considérant la possibilité de la création de la Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine, considérant que les activités des corporations ainsi que le projet de forêt de proximité sont appuyés politiquement par le milieu local et régional,

	considérant que depuis plus de 25 ans, en tant qu'OSBL, les corporations sont actives dans le développement socioéconomique, considérant que le maintien du volume des activités annuelles permet des retombées locales pour les corporations dans leur milieu, considérant que le MFFP est responsable de la planification opérationnelle, il est primordial de s'assurer de préserver dans le temps et dans l'espace un capital forestier au sud des UAF concernées afin que nous puissions poursuivre notre mission à court, moyen et long terme. Après consultation et analyse des PAFIO déposés, voici nos principales recommandations : •De maintenir la mesure d'harmonisation dans laquelle le MFFP nous transmet, au début du processus de découpage de chantier, un SIP découpé partiellement. Cette façon de faire nous permettra d'émettre des recommandations plus précises. Il serait également intéressant de connaître les détails des traitements planifiés pour chacun des secteurs en consultation. L'objectif de cette approche est de pouvoir vous soumettre nos préoccupations (suggérer des modalités) plus précises lorsque viendra le moment de découper plus finement les secteurs d'opérations Il est impératif pour nous de maintenir un capital forestier qui permettra la récolte des volumes annuels historiques des corporations sur leurs territoires d'appartenance et de s'assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité »). Dans le contexte particulier des plans spéciaux de TBE, il faudra être très vigilant afin de respecter les cibles identifiées Nos membres sont également inquiets par rapport à la nouvelle approche de planification dans les domaines de la sapinière (OSS). Ce nouveau modèle de répartition des interventions forestières dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune et à bouleau blanc n'est peut-être pas toujours compatible en forêt de proximité. Par conséquent, il serait très important de considérer lors de la planification, l'intensité et la répartition des SIP commerciaux. Il faudra donc porter une attention particulière à cette nouvelle approche qui pourrait avoir comme effet de récolter trop intensivement des secteurs à proximité des municipalités qui sont des secteurs fortement utilisés à différentes fins. Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs pour une approche de répartition dans le temps et dans l'espace sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une seule année par exemple. Donc, il faudra apporter une attention particulière lors du découpage des SIP situés dans la zone de forêt de proximité. •Cette préoccupation est générale et elle est applicable sur l'ensemble du territoire de forêt de proximité. Annuellement, nous aimerions avoir une rencontre avec le MFFP pendant la période de consultation publique afin de regarder ensemble le portrait ou l'état de situation des UTA et des COS qui touchent la zone de forêt de proximité en lien avec la fiche 5.01A de la TLGIRT. Ces zones correspondent à des secteurs importants pour nos collectivités. En lien avec la mesure d'harmonisation (217_DH_02571_078), nous aimerions être consultés sur le découpage des SI des secteurs au sud des UAF. •Plus précisément en lien avec la consultation 2023, deux secteurs avec des superficies importantes en consultation nous interpellent dans la 27-51 (sud du lac de l'Ouest et juste au nord de St-Stanislas). Nous aimerions être rencontrés à court terme afin de connaître la stratégie en lien avec le découpage à venir des secteurs, ceci afin que nous puissions émettre des préoccupations plus précises. •Nous constatons également qu'en ajoutant les consultations antérieures à celle de 2022, la quasi-totalité du territoire qui nous concerne est consultée. Cette situation nous amène encore une fois à réitérer notre demande d'être consultés lors de la préparation des PRAN.
Association de protection du lac	Position et commentaires de l'Association de protection du lac Kénogami (APLK) dans le cadre de la Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels 2023-2028, sur les plans d'aménagement spéciaux et sur des

Kénogami (ALPK)	fermetures potentielles de chemins pour l'unité d'aménagement 023-71 se tenant du 8 février au 5 mars 2023 Saguenay, le 3 mars 2023 L'Association de protection du lac Kénogami (APLK) informe toutes les parties prenantes à la présente consultation publique de son opposition totale et formelle à toutes formes de récolte ou de récupération de matières ligneuses sur l'ensemble du territoire visé par le projet de création d'une aire protégée au sud du lac Kénogami. Cette opposition s'appuie sur les éléments suivants: Le Québec s'est engagé à atteindre des objectifs ambitieux en matière de protection de l'environnement, notamment en termes de conservation des habitats naturels et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les coupes forestières projetées dans l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami sont en contradiction avec ces engagements. Le massif forestier situé au sud du lac Kénogami est un habitat crucial pour une variété d'espèces animales et végétales. Les coupes forestières projetées risquent de détruire cet habitat et de mettre en danger la biodiversité de ce secteur. Le lac Kénogami est une importante source d'eau douce pour la ville de Saguenay. Les coupes forestières dans son bassin versant risquent de contaminer l'eau et de causer des problèmes de qualité de l'eau pour la communauté. La forêt située au sud du lac Kénogami est un lieu populaire pour le tourisme écologique et de plein air. Les coupes forestières risquent de détruire les paysages naturels et l'expérience touristique pour les visiteurs. Ce secteur possède un grand potentiel pour le développement récréotouristique. La conservation de l'aire protégée pourrait contribuer à développer cette industrie tout en préservant l'environnement naturel. La forêt Cyriac est un écosystème riche en biodiversité, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont potentiellement endémiques et qui ne se trouvent peut-être nulle part ailleurs. La perte de cet habitat naturel pourrait entraîner la disparition de ces espèces et des perturbations écosystémiques majeures. De plus, cette forêt, avec ses arbres centaines et jusqu'à quadricentenaires, est un puit de carbone important qui stocke de grandes quantités de CO₂. Ces arbres gigantesques absorbent le CO₂ de l'atmosphère et stockent le carbone dans leur biomasse. Si cette forêt est récoltée et/ou dégradée, le carbone stocké sera libéré dans l'atmosphère, contribuant ainsi aux changements climatiques. Les communautés locales et les groupes environnementaux ne sont assurément pas suffisamment consultés sur les impacts potentiels des coupes forestières dans l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami. Il est essentiel, pour le gouvernement, de prendre en compte les préoccupations de l'ensemble de la société civile avant de prendre une décision. L'Association de protection du lac Kénogami souhaite intensément que le ministère des ressources naturelles et des forêts du Québec renonce aux coupes forestières projetées sur le territoire visé par la création d'une aire protégée au lac Kénogami. À moins de recevoir, de la part du ministère, des indications claires à cet effet, l'APLK mettra en œuvre des moyens d'intervention politiques, voir même légaux afin de s'assurer de l'intégrité du territoire visé pour la création de l'aire protégée du lac Kénogami. En tout respect.
Association des chalets du lac à Jim	Qualité du paysage trop près des résidences il y a un projet de développement d'un sentier pédestre dans la zone où vous ferez une coupe de régénération. Préserver le corridor visuel autour du lac.
Association du club Saint-François Xavier	L'Association du Club Saint-François-Xavier (ACSFx) représente les 34 résidents permanents et occasionnels du secteur de villégiature des lacs Xavier, Travers et De la Rivière situé dans la municipalité de Saint-Fulgence. La forêt y est largement utilisée pour des activités récréatives depuis plus de 80 ans incluant des sentiers pédestres, des refuges publics, des sentiers de motoneige et de VTT, la chasse, la

	pêche et différentes cueillettes. Nos commentaires se rapportent au secteur du Plan d'aménagement spécial (PAS) pour la récupération de bois-Tordeuse de Bourgeon de l'Épinette (TBE) qui s'approche à environ 1.0 km à l'Est du Lac Xavier. Le secteur d'activités des résidents du Lac Xavier s'étendant jusqu'à environ 2.5 km à l'Est du Lac Xavier fait que nos commentaires couvrent un secteur de 1.5 km. 1) Les peuplements forestiers, la biodiversité et les habitats fauniques qui permettent la poursuite des activités (randonnées diverses, cueillettes variées, observations fauniques, chasse, pêche) des différents utilisateurs dans ce secteur d'activité sont importants. Malgré la présence locale de la TBE sur certains conifères, l'ACSFX demande 1) des coupes sélectives moins agressives favorisant une régénération naturelle et amoindissant les impacts, 2) de réduire les volumes des récoltes annuelles et 3) de conserver des portions de peuplements intacts afin de favoriser le transfert et la protection de la biodiversité. 2) Le secteur contient plusieurs milieux humides et des ruisseaux productifs pour les habitats fauniques. Ces zones sont importantes pour les habitats fauniques puis la régulation des sols et de l'eau. L'ACSFX demande d'être particulièrement attentif à ces lieux sensibles, de les enlever de leur planification et, éventuellement, d'arrêter ou de corriger immédiatement toutes opérations forestières qui ne respecteront pas parfaitement les zones humides. Des exemples récents de planifications et de coupes forestières environnantes montrent que ces zones critiques n'ont pas toujours reçu les attentions nécessaires. 3) L'ACSFX demande que les opérations forestières soient effectuées en conditions hivernales afin de minimiser les perturbations du terrain pour la préservation de la qualité des sols et de l'eau, d'éviter de produire des chemins gravelés d'accès par l'utilisation de chemin d'hiver et de ne pas créer de lien d'accès entre le Lac Xavier et les opérations forestières. 4) L'ACSFX ne serait pas favorable à l'utilisation du chemin du Lac Xavier par des entreprises forestières pour accéder au PAS. Ce chemin est entretenu à l'année par l'ACSFX sous un contrat de chemin de tolérance avec la municipalité. Il a fait l'objet d'investissement considérable par l'ACSFX au cours des ans. Si jamais le chemin du lac Xavier venait à être utilisé pour des opérations forestières, que ce soit pour le transport du personnel, de la machinerie ou du bois, l'ACSFX demanderait que des ententes soient prises pour des mesures exceptionnelles et des compensations très significatives. 5) Plusieurs personnes pratiquent la chasse dans le secteur conformément à la loi. Ces activités légitimes et ancestrales font partie des usages multiples sur les terres publiques environnant le Lac Xavier. Le secteur d'activité contient des sentiers menant aux différents sites d'affûts et de caches. L'ACSFX demande que la planification des travaux forestiers respecte la présence des chasseurs et harmonise certains secteurs et types de coupe. Les sentiers d'accès aux lieux de chasse, en particulier l'ancien chemin Desbiens, devraient être préservés. Les lieux d'affût, de cache et de saline ne devraient pas être détériorés par les coupes. 6- L'ACSFX demande d'être rencontré et consulté pour toute planification fine de coupes forestières et leur harmonisation dans le secteur d'activité entre 1.0 km et 2.5 km à l'Est du Lac Xavier sur environ 1.5km Nord-Sud en rapport avec ce PAFIO. Les localisations précises, les données et les informations doivent être partagées de part et d'autre. Les opérations forestières reliées à la TBE dans le secteur d'activité doivent être clairement justifiées et faites de manière à minimiser leurs impacts sur ce secteur à usages multiples. 7- L'ACSFX demande également d'avoir les prescriptions sylvicoles et les directives opérationnelles complètes et finales lorsque le processus de planification et d'harmonisation sera complété par le MFFP suffisamment longtemps avant le début projeté des opérations forestières afin de compléter les harmonisations opérationnelles avec le BGA et le gestionnaire des opérations.
--	--

Club auto-neige Chibougamau Inc.	Bris du sentier fédéré par la machinerie. Bris de sentier fédéré par les opérations forestière.
Club Coursiers des neige géant Inc.	Bris de sentier fédéré et ou utilisation du sentier en période hivernale.
Club de motoneige Caribou-Conscrits	Utilisation du sentier fédéré actuel en période hivernale.
Club de motoneige Dolbeau-Mistassini Inc.	Utilisation du sentier fédéré actuel en période hivernale.
Club de moto-neige du Lac Ceinture Inc.	Utilisation du sentier fédéré en période hivernale.
Club de moto-neige Les Loups du Nord Inc.	Utilisation du sentier fédéré en période hivernale.
Club de motoneiges du Saguenay Inc.	Utilisation du sentier fédéré en période hivernale.
Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean Inc.	Utilisation du sentier fédéré en période hivernale.
Club Passe Partout Roberval Inc.	Utilisation du sentier fédéré en période hivernale.
Coalition Fjord	Le MFFP a autorisé la coupe à blanc dans le secteur de la forêt Cyriac en utilisant le prétexte qu'il fallait couper les conifères atteints par la tordeuse des bourgeons d'épinette dans une forêt où poussent approximativement 55% de feuillus. André Bouchard, un biologiste du Ministère de l'environnement a écrit dans une lettre datée du 21 janvier 2019 que « Toute intervention industrielle dans une aire protégée ou un projet d'aire protégée est incompatible avec des objectifs de protection de la biodiversité poursuivis dans un territoire où les épidémies d'insectes (comme les feux) sont des événements naturels qui génèrent des micro-habitats (débris ligneux, arbres morts debout, etc.) ne doivent pas être combattus dans une aire protégée... Une aire protégée est un endroit où justement, on laisse la nature évoluer sans intervention humaine importante, sinon la poursuite d'activités récréotouristiques à faible impact. » Voilà quelques-unes des conséquences appréhendées des coupes forestières au sud du Lac Kénogami : -L'eau potable : les principaux cours d'eau du lac Kénogami et ses affluents fournissent l'eau à boire à 125,000 habitants du Saguenay. Selon Sonja Behmel, une spécialiste en limnologie, ces eaux pourraient contenir un surplus de matières organiques et de métaux lourds causé par de l'érosion à la suite des coupes forestières longeant les rivières et les ruisseaux; -La destruction de la faune : en février 2022, le MFFP s'est autorisé à construire des chemins d'exploitation forestiers malgré les mesures de protection qu'il avait lui-même adoptées pour protéger l'aire de confinement des cerfs de Virginie. En agissant de cette façon, le ministère des Forêts détruisait l'habitat sécuritaire des cerfs de Virginie, les forêts matures. Ce qui fait que dans un couvert de neige de 2

	mètres et plus, les cerfs de Virginie ne peuvent échapper à leurs prédateurs faute de corridors écologiques. Par résolution de son conseil municipal, la Ville de Saguenay a demandé au Ministère en mars 2022 de ne pas autoriser de nouvelles coupes forestières dans ce secteur. La Coalition Fjord joint sa voix à l'APLK, à Ville de Saguenay et aux centaines de citoyens préoccupés par l'intégrité de la forêt Cyriac et par la qualité de l'eau potable.
Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka	La limite ouest de cette zone est collée sur l'aire protégée de la rivière Péribonka. Or cette délimitation est provisoire et peut encore être modifiée. D'autre part, la limite nord vient recouper un projet de développement récréotouristique et nous demandons une rencontre d'harmonisation pour le secteur du lac de la Chute Blanche. Toute cette zone est collée sur la ligne de délimitation de l'aire protégée de la rivière Péribonka. Or, cette limite est provisoire et peut encore être déplacée. Lorsque que cette limite sera définitive, votre plan de coupe devra laisser une marge de sécurité entre la limite de l'aire protégée et la limite de coupe afin de tenir compte des impacts dus au stress périphérique. D'autre part, des caribous ont été dénombrés dans ce secteur et le plan de protection du caribou n'étant pas encore connu, aucune coupe ne peut y être envisagée pour le moment. Toute cette zone est collée sur la ligne de délimitation de l'aire protégée de la rivière Péribonka. Or, cette limite est provisoire et peut encore être déplacée. Lorsque que cette limite sera définitive, votre plan de coupe devra laisser une marge de sécurité entre la limite de l'aire protégée et la limite de coupe afin de tenir compte des impacts dus au stress périphérique. D'autre part, des caribous ont été dénombrés dans ce secteur et le plan de protection du caribou n'étant pas encore connu, aucune coupe ne peut y être envisagée pour le moment.
Comité forêt et environnement St-Thomas Didyme	Je ne suis pas d'accord avec cette action, c'est un territoire de villégiature, il faut garder cette forêt intacte C'est important de garder la forêt intacte à proximité de notre village
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)	Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) s'inquiètent des conséquences d'interventions sylvicoles envisagées dans le secteur de la rivière Péribonka. Nous constatons que certains chantiers sont adjacents au territoire mis en réserve pour la création d'une aire protégée. C'est entre autres le cas pour une coupe de récupération de bois en lien avec l'épidémie de la tordeuse de bourgeons de l'épinette située à l'est, ainsi qu'une coupe de régénération (JUDITH_PSTBE) située à l'ouest de ce territoire. Considérant que les limites de cette future aire protégée n'ont pas été officiellement définies et que de nombreuses discussions et consultations doivent encore avoir lieu, le CREDD est d'avis que le MRNF devrait attendre avant de prévoir des interventions sylvicoles dans des territoires contigus aux limites préliminaires. Nous recommandons donc de réduire la superficie du SIP afin qu'une bande entourant le territoire mis en réserve soit conservée intacte en attendant la délimitation officielle de l'aire protégée. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) souhaite soulever des préoccupations concernant des coupes forestières prévues au nord du parc national des Monts-Valin, plus précisément les chantiers de coupe de récupération de bois en lien avec l'épidémie de la tordeuse de bourgeons de l'épinette et de coupe de régénération (SOLANGE_TBE) prévus dans le secteur du lac aux Canots et du lac Brûlé. En effet, certains acteurs régionaux ont signifié leur intérêt de faire reconnaître ce territoire comme une aire protégée, car il a un très grand potentiel de conservation. Plusieurs observations de caribous forestiers ont d'ailleurs été répertoriées dans ce secteur, il s'agirait même d'un lieu de mise à bas de l'espèce.

Le CREDD est d'avis que des travaux forestiers risquent d'avoir un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire et ainsi nuire à son éventuelle reconnaissance en tant qu'aire protégée, c'est pourquoi nous demandons de n'y faire aucune intervention sylvicole.

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) s'inquiètent des conséquences d'interventions sylvicoles envisagées au nord de l'UA 27-51, entre la rivière Péribonka et la rivière Mistassini, considérant que ce secteur comporte des massifs de protection à long terme et des territoires d'intérêt pour la stratégie provinciale pour les caribous forestiers et montagnards prévue pour juin 2023. En effet, des zones d'habitat en restauration (ZHR), des vastes espaces propices (VEP) et des zones de connectivité ont été identifiées dans ce secteur. L'importance de ce territoire pour le rétablissement du caribou est donc déjà reconnue par le gouvernement.

Nous sommes étonnés de constater que les orientations dans l'unité d'aménagement 027-51, qui visent à se hâter à aller faire des coupes dans des secteurs qui pourraient prochainement être exclus de la récolte en raison de leur importance pour les caribous forestiers, sont inverses à celles dans l'unité d'aménagement 024-71, lesquelles visent à attendre de connaître les détails de la stratégie de protection du caribou avant de prévoir des interventions sylvicoles dans les secteurs d'intérêt.

Le CREDD est d'avis que les activités sylvicoles prévues au PAFIO ne sont pas compatibles avec la protection du caribou forestier et que les secteurs identifiés pour cette stratégie devraient dès aujourd'hui être assujettis à des modalités particulières menant à une suspension des activités forestières. Pour ces raisons, le CREDD recommande au MRNF de ne prévoir aucune intervention sylvicole dans ce secteur. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) se préoccupe des conséquences de travaux sylvicoles envisagés au sud du lac Kénogami, considérant que ce secteur est d'un très grand intérêt pour la création d'une aire protégée.

En effet, des chantiers de coupe de régénération (S23562), de remise en production (MACDONALD_PS) et de récupération de bois en lien avec l'épidémie de la tordeuse de bourgeons de l'épinette (au sud et au sud-est) recoupent la proposition d'aire protégée toujours sous analyse au sein du gouvernement.

Au cours des dernières décennies, le territoire situé au sud du lac Kénogami a fait l'objet de nombreuses démarches afin que ce dernier obtienne le statut d'aire protégée, principalement à cause de son potentiel récréotouristique et de conservation. Ce territoire a effectivement une grande valeur de conservation, on y retrouve entre autres des écosystèmes forestiers exceptionnels qui abritent des bouleaux jaunes de plus de 400 ans. Il est représentatif des écosystèmes de la région naturelle, laquelle présente une grande carence en aires protégées. Cette proposition d'aire protégée a d'ailleurs été appuyée par plusieurs parties prenantes de la région ayant des intérêts variés : municipalités, citoyens, groupes environnementaux, ministères, industrie touristique, etc.

Le CREDD est d'avis que des interventions forestières risquent d'avoir un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire et ainsi nuire à sa reconnaissance en tant qu'aire protégée. Étant donné que la proposition d'aire protégée au sud du lac Kénogami est toujours à l'étude au sein du MELCCFP, le CREDD recommande de maintenir l'intégrité des écosystèmes sur ces territoires d'une richesse exceptionnelle et de n'y mener aucune intervention sylvicole.

Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans les territoires d'intérêt proposés pour la création d'aires protégées. En effet, des chantiers de coupe de régénération (CHOQUETTE et RECUP_CHOQUETTE), de remise en production (RECUP_ECORCES) et de récupération de bois en lien avec

	l'épidémie de la tordeuse de bourgeons de l'épinette recoupe la proposition d'aire protégée de la rivière aux Écorces (ZE-C62a) toujours sous analyse au sein du gouvernement pour bénéficier d'un statut de protection. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal faisant consensus a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP. Bon nombre des territoires proposés sont toujours à l'étude actuellement au sein du Ministère, en attente d'une reconnaissance du Gouvernement du Québec, dont celui du secteur de la rivière aux Écorces. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis que les territoires proposés issus de l'analyse de carence en aires protégées devraient être sous moratoire, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant qu'une analyse plus approfondie soit effectuée par les ministères impliqués. Ce principe est d'ailleurs déjà appliqué dans d'autres régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète qui démontrerait la volonté du MRNF de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, objectif qu'il devrait dès maintenant travailler à atteindre. Bref, le CREDD est d'avis que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise concernant leur protection légale. Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans les territoires d'intérêt proposés pour la création d'aires protégées. En effet, des chantiers de coupe de régénération (COS_S27105 et plusieurs qui longent la rivière Mistassibi) et de remise en production (au sud du lac Bellemare) recoupe la proposition d'aire protégée de la rivière Mistassini et du lac Connelly (ZE-D10) toujours sous analyse au sein du gouvernement pour bénéficier d'un statut de protection. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal faisant consensus a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP. Bon nombre des territoires proposés sont toujours à l'étude actuellement au sein du Ministère, en attente d'une reconnaissance du Gouvernement du Québec, dont celui du secteur de la rivière Mistassini et du lac Connelly. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers auraient un impact certain sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis que les territoires proposés
--	--

	issus de l'analyse de carence en aires protégées devraient être sous moratoire, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant qu'une analyse plus approfondie soit effectuée par les ministères impliqués. Ce principe est d'ailleurs déjà appliqué dans d'autres régions du Québec, dont la région du Bas-Saint-Laurent. On ne parle donc pas de mesures d'évitement, mais bien d'une protection administrative complète qui démontrerait la volonté du MRNF de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, objectif qu'il devrait dès maintenant travailler à atteindre. Bref, le CREDD est d'avis que ces forêts à haute valeur de conservation devraient être préservées intégralement jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise concernant leur protection légale.
Écoaventure Boréale : Créneau d'excellence touristique	Commentaires généraux sur la périphérie du PNMV Enjeu du caribou forestier Nous aimerions apporter à l'attention du ministère que de nombreux signalements d'observation du caribou forestier ont été rapporté par des clientèles et villégiateurs dans les secteurs périphériques du parc national des Monts-Valins. Il est probable que les gestionnaires du parc soient en mesure de quantifier ces observations faites en périphérie de leur territoire. Nous recommandons au ministère de consulter le parc à cet effet pour assurer le maintien de l'environnement naturel du caribou forestier. Enjeu d'usage récréotouristique Le parc national et sa périphérie, de même que le secteur de villégiature et touristique du Valinouët, représente des zones de pratique récréotouristiques d'importantes pour les résidents du Saguenay et pour la clientèle touristique qui visite la région. Les aménagements prévus dans la périphérie de ces secteurs doivent faire l'objet d'attentions particulière afin de maintenir l'ambiance forestière des zones récréotouristiques de qualité. Dans ce contexte, nous souhaitons que les aménagements maintiennent une ambiance montagnarde et forestière propice à la pratique des activités de villégiature et de plein air. Pour favoriser le maintien de l'ambiance recherchée, nous privilégions la coupe partielle. La fragmentation du territoire et la perte d'habitat en périphérie associées aux activités forestières, minières, de villégiature, ainsi qu'au réseau routier qui leur est associé, peuvent entraîner une réduction de la qualité des habitats et de la connectivité, affectant indirectement la biodiversité du parc. En effet, la fragmentation peut réduire la capacité des individus à se déplacer entre le parc et les milieux naturels à proximité (noyaux de conservation). Quant à la perte d'habitat, celle-ci réduit le nombre d'individus pouvant immigrer dans le parc, ainsi que la disponibilité de milieux naturels propices pour les individus qui en ressortent. La protection de certaines espèces, en particulier celles à grand domaine vital, nécessite de maintenir une connectivité entre le parc et les milieux naturels se situant en périphérie. Les stratégies et plans d'aménagement forestier devraient être modulés en périphérie des parcs nationaux de sorte à contribuer à la conservation de la biodiversité et au maintien de la connectivité. Enjeu de qualité des paysages Le parc national des Monts-Valin fait partie des principaux actifs de notre région identifié parmi les forces territoriales qui justifient la présence d'un créneau d'excellence spécialisé en tourisme d'aventure et en écotourisme au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il figure également à l'arrière-plan d'un nombre impressionnant de paysages signature de notre région. Les aménagements des dernières années au pied du massif ont généré des atteintes paysagères significatives à partir du sommet du Pic Dubuc, notre plus important joyau de notoriété hivernal de la destination sur les marchés internationaux. Celles réalisées dans les secteurs d'altitude à l'arrière du parc national altèrent la qualité paysagère de la chaîne de montagne jusqu'au centre-ville de Chicoutimi. Conséquemment, et en considérant que certains chantiers peuvent avoir des impacts additionnels sur la qualité des paysages dans les secteurs

	du parc national, du secteur de villégiature et touristique du Valinouët, et de la capitale régionale, nous demandons que les interventions forestières soient réduite, voir réévalué dans les zones de paysages visibles. Cela permettra de minimiser les impacts des activités forestières sur ces paysages de grande valeur pour l'industrie touristique et de préserver des paysages de qualité. Dans les cas où une coupe ne peut être évité, des activités de coupe partielle sont des options que nous favorisons. Commentaires spécifiques - Protection des paysages pour les visiteurs du parc national - Présence du caribou forestier - Protection des paysages pour les visiteurs du parc national et les visiteurs du secteur du Valinouët. - Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin CASTOR_TBE - Présence du caribou forestier - Protection des paysages pour les visiteurs du parc national et les visiteurs du secteur du Valinouët. - Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin JUMEAUX_OUEST_TBE - Présence du caribou forestier - Protection des paysages pour les visiteurs du parc national et les visiteurs du secteur du Valinouët. - Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin LEONCE_TBE - Présence du caribou forestier - Protection des paysages pour les visiteurs du parc national et les visiteurs du secteur du Valinouët. - Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin AJOUT_VALINOUE_TBE - Protection des paysages pour les visiteurs du parc national et les visiteurs du secteur du Valinouët. VALINOUE - Protection des paysages pour les visiteurs du parc national et les visiteurs du secteur du Valinouët. - Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin Commentaires généraux sur le corridor visuel de la route 175 Enjeu de qualité des paysages La route 175 est la principale porte d'entrée des quelques 1,5 millions de visiteurs qui fréquentent la région. La traversée de l'immense territoire de la réserve faunique des Laurentides est la première scène de l'expérience touristique de nos visiteurs. C'est la première impression que nous donnons à nos visiteurs de ce qu'ils vivront dans notre région, et cette première impression est importante pour l'industrie touristique. Conséquemment, et en considérant que certains chantiers peuvent avoir des impacts additionnels sur la qualité des paysages le long de la route 175, nous demandons que les interventions forestières soient réduites, voir réévalué dans les zones de paysages visibles dans le corridor visuel de la route. Cela permettra de minimiser les impacts des activités forestières sur ces paysages de grande valeur pour l'industrie touristique et de préserver des paysages de qualité. Dans les cas où une coupe ne peut être évité, des activités de coupe partielle sont des options que nous favorisons. Commentaires généraux sur le corridor visuel de la route 169
--	---

	Enjeu de qualité des paysages La route 169 est une des principales portes d'entrée des quelques 1,5 millions de visiteurs qui fréquentent la région. La traversée de l'immense territoire de la réserve faunique des Laurentides est la première scène de l'expérience touristique de nos visiteurs. C'est la première impression que nous donnons à nos visiteurs de ce qu'ils vivront dans notre région, et cette première impression est importante pour l'industrie touristique. Conséquemment, et en considérant que certains chantiers peuvent avoir des impacts additionnels sur la qualité des paysages le long de la route 169, nous demandons que les interventions forestières soient réduites, voir réévalué dans les zones de paysages visibles dans le corridor visuel de la route. Cela permettra de minimiser les impacts des activités forestières sur ces paysages de grande valeur pour l'industrie touristique et de préserver des paysages de qualité. Dans les cas où une coupe ne peut être évité, des activités de coupe partielle sont des options que nous favorisons. Ces commentaires valent pour les chantiers suivants : S23635 Panache SeKaw Morin S23636 S23481 Choquette Commentaires généraux sur le lac Tchitogama Enjeu de qualité des paysages et d'activités récréotouristiques Le lac Tchitogama est un territoire à haute valeur récréotouristique compte-tenu de l'aire protégée qui y est actuellement en projet de valorisation. La municipalité de Lamarche, grâce à son accès à la rivière Péribonka, est actuellement un site qui pourrait éventuellement accueillir les infrastructures d'accueil de l'aire protégée désignée. Ce serait la première impression que nous donnons à nos visiteurs de ce qu'ils vivront dans ce futur joyau récréotouristique, et cette première impression est importante pour l'industrie touristique. Conséquemment, et en considérant que certains chantiers peuvent avoir des impacts importants sur la qualité des paysages en bordure du lac Tchitogama, nous demandons que les interventions forestières soient réduites, voir réévalué dans les zones de paysages visibles dans le corridor visuel de la route. Cela permettra de minimiser les impacts des activités forestières sur ces paysages de grande valeur pour l'industrie touristique et de préserver des paysages de qualité. Dans les cas où une coupe ne peut être évité, des activités de coupe partielle sont des options que nous favorisons. Ces commentaires s'appliquent aux chantiers suivants : Marcel COS302 TBE Chute blanche Boiteuse
Groupe Guy Harvey	Aucune Est-ce que les travaux de fermetures de chemin seront géré par Rexforet? Est-ce que les travaux de fermeture de chemins seront mis en appel d'offre cette saison (2023-2024)? Dans les travaux de fermeture de chemin, est-ce que la manière de procéder sera d'enlever tous les ponceaux et reboiser les chemins?
	Nous sommes les propriétaires d'Imago Village et nous contestons la coupe forestière dans un secteur visé de la zone 023-71. Étant opérateur de site touristique et offrant des activités de motoneiges guidées, de raquettes et de ski hors-piste dans ce secteur. Le fait de défigurer nos paysages, comme lors de la dernière coupe, atteindra directement le tourisme, ce qui aura comme conséquences projetées de

	nuire à notre site touristique dont les investissements se chiffrent à plus de 2 millions \$ et qui apporte plus de vingt emplois annuellement, sans chiffrer les attractions autour. La dernière coupe forestière a été néfaste pour le village Alpin d'un point de vue touristique, car elle a défiguré le paysage pour des décennies et a créé une pollution sonore, auparavant inexistante, en maintenant les motoneiges hors-pistes près du site. De plus, la sécurité a été compromise dans certains secteurs en raison du fait que des sentiers ont été dépourvu de bande forestière pour des raisons d'optimisation des opérations, enlevant les repères des usagers et créant des corridors de vents où la visibilité est extrêmement compromise. Nous avons également un projet de refuge pour nos clients pratiquant des activités de plein air, tels que la raquette et le ski hors-piste. Ce projet prendra place dans ce secteur et nous souhaitons déposer une demande d'autorisation au cours de l'été auprès du ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles. D'ailleurs, déjà plusieurs sentiers sont utilisés par notre clientèle qui recherche une expérience dans l'arrière-pays. De plus, nos valeurs personnelles nous poussent à contester la coupe pour ce secteur puisque : -Protection de la faune : Les données des études ainsi que des témoignages de villégiateurs démontrent que ce secteur est utilisé par le caribou forestiers pour la mise à bas et constitue également un corridor de migration pour la faune. De plus, il est démontré que les chemins forestiers attirent les prédateurs en plus grand nombre, déséquilibrant ainsi le cycle naturel. -Secteur visé : au sud du sentier du Club Caribou 93, au nord du Parc National des Monts-Valin, à l'ouest de la ZEC Martin Valin, à l'est du village Alpin de Saint-David-de-Falardeau et au coin nord-est se situent les lacs Jumeaux et Léonce. -Le terrain de coupe visé est en fait un terrain de jeux pour les dizaines de milliers d'amateurs de plein air. Ce terrain qui offre des paysages à couper le souffle et très appréciés pour des dizaines de milliers de touristes et abrite une forêt mature dont des arbres de plus de 200 ans. Ce secteur étant situé en moyenne à une altitude de 600 mètres, la régénération se fera très lentement et ainsi, la faune et la flore en seront marquées pour des générations. L'industrie touristique est bien vivante dans ce secteur et constitue une économie beaucoup plus durable donc viable dans une perspective de développement sur le long terme que nous pouvons léguer à nos générations futures. Il serait souhaitable que ce secteur obtienne un statut reconnaissant sa vocation touristique découlant de la richesse de son milieu naturel qui attire une clientèle internationale et qu'il soit retiré du territoire du ministère disponible à la récolte. En espérant que notre voie sera entendue et que le respect de la biodiversité primera sur sa valeur pécuniaire, valeur qui peut être développée de manière réellement durable.
L'Association des Bons Voisins du Lac Rond	Pour donner suite à une analyse de l'eau de notre lac, il y avait présence d'algues bleues. Nous avons fait des démarches auprès de notre Municipalité, de l'Organisme du bassin Versant Lac-Saint-Jean et nous nous sommes inscrits auprès du Réseau de surveillance volontaire des Lacs. (RSVL). Nous craignons que de grandes proportions de bassins versants soient coupées rapidement puisque cela pourrait accroître le ruissèlement de l'eau sur ces bassins versants, augmenter la concentration de matières en suspensions dans l'eau et diminuer la qualité de l'eau des lacs et rivières. Pour ces raisons nous sommes très inquiets des coupes forestières autour de notre lac. Au nom des 35 propriétaires qui vivent autour de ce lac. Micheline Carbonneau, présidentes L'Association des Bons Voisins du Lac Rond
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean	Nous sommes préoccupés de constater que des coupes de régénération envisagées couvrent parfois la presque totalité d'un bassin versant. C'est le cas ici (point sur la carte) pour le bassin versant du lac Rond de La Doré, mais également pour d'autres

	endroits. Nous craignons que de grandes proportions de bassins versants soient coupées, car cela pourrait accroître le ruissèlement de l'eau sur ces bassins versants, favoriser le transport de sédiments, augmenter la concentration de matières en suspensions dans l'eau et diminuer la qualité de l'eau des lacs et rivières. Cela pourrait accentuer les problématiques de qualité de l'eau qu'on observe déjà sur quelques lacs, dont le lac Rond de La Doré. Nous recommandons au ministère de considérer les aires équivalentes de coupes sur plusieurs niveaux de bassins versants afin de limiter autant que possible de couper de trop grandes proportions de bassins versants. De plus, nous souhaitons profiter de l'occasion pour rappeler que les ponceaux sont un enjeu important pour la gestion intégrée de l'eau. Un entretien non adéquat peut causer d'importants problèmes sur le milieu aquatique, mais également pour la sécurité publique. De façon similaire, il est important de porter une attention particulière à la localisation des cours d'eau intermittents afin de les positionner au meilleur endroit, puisqu'une installation légèrement décalée du cours d'eau peut aussi causer des problématiques d'érosion affectant la qualité du milieu aquatique et la sécurité.
Parc national des Monts-Valin	1. Commentaires généraux Enjeu de connectivité Tel que mentionné dans nos commentaires du PAFIT en décembre dernier, l'enjeu de la connectivité est une préoccupation de la Sépaq à l'égard des parcs nationaux sous sa gestion. La santé des écosystèmes d'un parc national dépend en grande partie de celle des écosystèmes qui occupent le territoire dans lequel il s'insère. Un parc national n'évolue pas sous une « cloche de verre ». Ses différentes composantes (la faune, la flore, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, etc.) sont étroitement liées au territoire périphérique, lequel est de plus en plus utilisé, modifié et aménagé. Toutes ces utilisations modifient la composition, la structure et parfois le fonctionnement des écosystèmes qui ceinturent le parc, ce qui peut avoir des impacts importants sur les populations de plusieurs espèces animales ou végétales, ou engendrer une dégradation de la qualité de l'environnement. Pour cette raison, l'aménagement d'une zone de transition entre le territoire du parc national et celui de la zone périphérique est important à considérer. L'ampleur des effets est variable en fonction des espèces ainsi qu'en fonction de l'échelle et de l'intensité des activités. Par exemple, des activités d'aménagement forestier résultant en une ouverture importante du couvert forestier peuvent créer une zone de transition entre des milieux fermés (non aménagés) et ouverts (aménagés par la coupe forestière) qui pourraient inciter certaines espèces d'oiseaux qui affectionnent un couvert fermé à fuir la zone de transition pour se réfugier plus au cœur de la forêt « intacte » du parc. La fragmentation du territoire et la perte d'habitat en périphérie associées aux activités forestières, minières, de villégiature, ainsi qu'au réseau routier qui leur est associé, peuvent entraîner une réduction de la qualité des habitats et de la connectivité, affectant indirectement la biodiversité du parc. En effet, la fragmentation peut réduire la capacité des individus à se déplacer entre le parc et les milieux naturels à proximité (noyaux de conservation). Quant à la perte d'habitat, celle-ci réduit le nombre d'individus pouvant immigrer dans le parc, ainsi que la disponibilité de milieux naturels propices pour les individus qui en ressortent. La protection de certaines espèces, en particulier celles à grand domaine vital, nécessite de maintenir une connectivité entre le parc et les milieux naturels se situant en périphérie. Les stratégies et plans d'aménagement forestier devraient être modulés en périphérie des parcs nationaux de sorte à contribuer à la conservation de la biodiversité et au maintien de la connectivité Enjeu de qualité des paysages Dominant le paysage de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean du haut de ses 984 m, il est reconnu que le parc national des Monts-Valin attire les randonneurs en quête de paysage. Plusieurs points de vue permettent d'admirer la grande beauté des

	paysages de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Plusieurs de ces paysages vont au-delà des limites du parc national. À cet égard, nous demandons que les interventions forestières soient modulées dans les zones de paysages visibles. Cela permettra de minimiser les impacts des activités forestières sur ceux-ci et de préserver des paysages de qualité. La coupe partielle est une option que nous favorisons. 2. Commentaires spécifiques Chantiers traitements commerciaux Plan spécial de récupération La consultation actuelle du plan spécial est très générale, lorsque les secteurs d'interventions potentiels seront connus et mieux définis, nous pourrons émettre des commentaires spécifiques sur ceux-ci. Pour le moment ce sont les enjeux généraux qui s'appliquent. SOLANGE_TBE • Présence documentée d'aires de mise bas du caribou forestier (voir carte en annexe – sources MFFP). • Présence de vieilles forêts (propices au caribou forestier). • Protection du bassin versant de la rivière Bras-des-Canots. • Connectivité du territoire pour la faune. Ce secteur est un des rares secteurs autour du périmètre du parc dont la périphérie n'est pas affectée par des perturbations anthropiques nuisant à la connectivité. • Protection des paysages pour les visiteurs du parc dans les secteurs de la vallée des Fantômes et de la baie d'Alexis. • Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin. EC_MONTAGNAIS • Connectivité du territoire pour la faune. AJOUT_VALINOUE_TBE • Protection du bassin versant de la rivière Bras-des-Canots. • Connectivité du territoire pour la faune. Ce secteur est un des rares secteurs autour du périmètre du parc dont la périphérie n'est pas affectée par des perturbations anthropiques nuisant à la connectivité. • Protection des paysages pour les visiteurs du parc dans les secteurs de la vallée des Fantômes et de la baie d'Alexis. • Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin. CASTOR_TBE • Présence documentée d'aires de mise bas du caribou forestier (voir carte en annexe – sources MFFP) • Présence de vieilles forêts (propices au caribou forestier). • Protection du bassin versant de la rivière Bras-des-Canots. • Connectivité du territoire pour la faune. Ce secteur est un des rares secteurs autour du périmètre du parc dont la périphérie n'est pas affectée par des perturbations anthropiques nuisant à la connectivité). • Protection des paysages pour les visiteurs du parc dans les secteurs de la vallée des Fantômes et de la baie d'Alexis. • Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin. JUMEAUX_OUEST_TBE • Présence documentée d'aires de mise bas du caribou forestier (voir carte en annexe – sources MFFP). • Présence de vieilles forêts (propices au caribou forestier). • Protection du bassin versant de la rivière Bras-des-Canots. • Connectivité du territoire pour la faune. Ce secteur est un des rares secteurs autour du périmètre du parc dont la périphérie n'est pas affectée par des perturbations anthropiques nuisant à la connectivité. • Protection des paysages pour les visiteurs du parc dans les secteurs de la vallée des Fantômes et de la baie d'Alexis.
--	---

	• Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin. LEONCE_TBE • Présence documentée d'aires de mise bas du caribou forestier (voir carte en annexe – sources MFFP). • Présence de vieilles forêts (propices au caribou forestier). • Protection du bassin versant de la rivière Bras-des-Canots. • Connectivité du territoire pour la faune. Ce secteur est un des rares secteurs autour du périmètre du parc dont la périphérie n'est pas affectée par des perturbations anthropiques nuisant à la connectivité). • Protection des paysages pour les visiteurs du parc dans les secteurs de la vallée des Fantômes et de la baie d'Alexis. • Présences de plusieurs sentiers récréatifs (raquette et ski) aménagés par les villégiateurs du village Alpin.
Réserve faunique Ashuapmushuan	Commentaires de la Sépaq sur le PAFIO 2023-24 du MRNF pour l'UA 025_71 Traitements commerciaux et non commerciaux 1.Mise en contexte En mai 2021 le MRNF a rendu public son Cadre de gestion des réserves fauniques. Celui-ci présente les réserves fauniques comme des espaces de patrimoine collectif, où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant. Il actualise la vision du ministère quant à la mission de ces territoires, en réaffirmant et en précisant leurs rôles social, environnemental et économique en lien avec les régions du Québec. Cette vision mentionne que les réserves fauniques sont des territoires accessibles à la population du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune et répondant à ses besoins de contact avec la nature. En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, elles sont des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources. En raison de leur vocation, de leur mode de gestion et des nombreux usages qui coexistent sur leurs territoires, les réserves fauniques font face à plusieurs enjeux. Un de ses enjeux territoriaux prioritaires est la conciliation des multiples usages du territoire et des ressources afin de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, la considération de l'aménagement du territoire des réserves fauniques dans son ensemble est primordiale. Tout comme la mise en valeur des ressources naturelles, notamment forestières, la mise en valeur de la faune et des activités récréatives contribue au développement économique local et régional et à la création de richesse de façon renouvelable. Une gestion intégrée et concertée qui s'allie avec l'aménagement forestier permet de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. Dans le but d'optimiser l'intégration des enjeux des réserves fauniques au processus de planification forestière lorsque des activités d'aménagement sont planifiées sur le territoire des réserves fauniques et que celles-ci peuvent avoir des impacts sur le mandat de conservation et de mise en valeur de la faune, des demandes d'harmonisation sont faites. Ces demandes s'effectuent selon les dispositions du plan d'affectation du territoire public (PATP) et plus particulièrement, selon les intentions gouvernementales et les objectifs spécifiques élaborés par le ministre responsable de l'affectation des terres du domaine de l'État spécifique au territoire réserves fauniques. Selon le Cadre de gestion des réserves fauniques du MRNF, le PATP attribue généralement une vocation multiple modulée aux réserves fauniques, lorsqu'elles ne sont pas autrement affectées. Cette vocation est définie comme une utilisation polyvalente des terres et des ressources, assortie de modalités ou de règles adaptées aux conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières du territoire. Dans le contexte des réserves fauniques,

	cette condition particulière est la mission de conservation et de mise en valeur de la faune, légalement accordée aux réserves fauniques par la LCMVF. À cet égard, la planification d'activités doit, au besoin, être modulée, afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leurs habitats. Selon le Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, les orientations gouvernementales invoquent que pour le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à : • Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche; • Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques. La consultation actuelle est très générale donc nos commentaires seront également de nature générale. Lorsque les secteurs d'interventions potentiels seront connus et mieux définis, nous pourrons émettre des commentaires spécifiques sur ceux-ci. En terminant, des projets de développement sont en réflexion pour les secteurs à proximité des lacs Éros, Ashuapmushuan, Dufferin et le long de la rivière Ashuapmushuan. Une attention particulière doit être apportée à ces secteurs. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous consulter. 2. Préoccupations et demandes générales 2.1. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Nous demandons d'appliquer des mesures d'atténuation des impacts des activités d'aménagement forestier sur la mise en valeur des activités reliées aux espèces sociales économiques d'intérêt (orignal et petit-gibier) dans la prescription des différents traitements sylvicoles. En ce qui a trait aux petits gibiers, un objectif local d'aménagement a été reconnu à l'échelle de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'appliquer des mesures d'atténuation des impacts des activités d'aménagement forestier le long des chemins qui ont été identifiés comme enjeux pour la chasse aux petits gibiers. À cet égard, nous nous attendons à ce que cet objectif soit respecté et demeurons disponibles pour travailler à moduler les interventions forestières en bordure des chemins petits gibiers. 2.2. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité d'un lac stratégique, nous demandons de s'assurer de protéger les cours d'eau (intermittents et permanents) où il y a un potentiel d'habitat du poisson. Il importe également de considérer la superficie du bassin versant immédiat du lac afin de maintenir une forêt résiduelle dans celui-ci. 2.3. Préoccupations relatives à l'ambiance Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité de sites d'hébergement ou lac stratégiques, nous demandons de maintenir une ambiance de qualité (quiétude, protection des paysages). Nous recommandons d'éviter les opérations durant la haute saison. 2.4. Préoccupations relatives à l'intégrité des limites de la réserve faunique Lorsque des chantiers sont situés sur ou à proximité de la limite de la réserve faunique, nous demandons d'éviter la création de nouvel accès au territoire de la réserve faunique. Dans le cas d'un d'une création d'accès, prévoir une fermeture de chemin ou de la récolte d'hiver. Nous demandons également de favoriser un accès aux chantiers via la réserve faunique et non par le territoire en périphérie de la réserve faunique.
--	--

Réserve faunique des Laurentides	Commentaires de la Sépaq sur le PAFIO 2023-24 du MRNF pour l'UA 023_71 Réserve faunique des Laurentides Traitements commerciaux et non commerciaux 1.Mise en contexte En mai 2021 le MRNF a rendu public son Cadre de gestion des réserves fauniques. Celui-ci présente les réserves fauniques comme des espaces de patrimoine collectif, où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant. Il actualise la vision du ministère quant à la mission de ces territoires, en réaffirmant et en précisant leurs rôles social, environnemental et économique en lien avec les régions du Québec. Cette vision mentionne que les réserves fauniques sont des territoires accessibles à la population du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune et répondant à ses besoins de contact avec la nature. En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, elles sont des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources. En raison de leur vocation, de leur mode de gestion et des nombreux usages qui coexistent sur leurs territoires, les réserves fauniques font face à plusieurs enjeux. Un de ses enjeux territoriaux prioritaires est la conciliation des multiples usages du territoire et des ressources afin de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, la considération de l'aménagement du territoire des réserves fauniques dans son ensemble est primordiale. Tout comme la mise en valeur des ressources naturelles, notamment forestières, la mise en valeur de la faune et des activités récréatives contribue au développement économique local et régional et à la création de richesse de façon renouvelable. Une gestion intégrée et concertée qui s'allie avec l'aménagement forestier permet de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. Dans le but d'optimiser l'intégration des enjeux des réserves fauniques au processus de planification forestière lorsque des activités d'aménagement sont planifiées sur le territoire des réserves fauniques et que celles-ci peuvent avoir des impacts sur le mandat de conservation et de mise en valeur de la faune, des demandes d'harmonisation sont faites. Ces demandes s'effectuent selon les dispositions du plan d'affectation du territoire public (PATP) et plus particulièrement, selon les intentions gouvernementales et les objectifs spécifiques élaborés par le ministre responsable de l'affectation des terres du domaine de l'État spécifique au territoire réserves fauniques. Selon le Cadre de gestion des réserves fauniques du MRNF, le PATP attribue généralement une vocation multiple modulée aux réserves fauniques, lorsqu'elles ne sont pas autrement affectées. Cette vocation est définie comme une utilisation polyvalente des terres et des ressources, assortie de modalités ou de règles adaptées aux conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières du territoire. Dans le contexte des réserves fauniques, cette condition particulière est la mission de conservation et de mise en valeur de la faune, légalement accordée aux réserves fauniques par la LCMVF. À cet égard, la planification d'activités doit, au besoin, être modulée, afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leurs habitats. Selon le Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, les orientations gouvernementales invoquent que pour le territoire de la réserve faunique des Laurentides, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à : • Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche;
--	--

	• Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques La consultation actuelle est très générale donc nos commentaires seront également de nature générale. Lorsque les secteurs d'interventions potentiels seront connus et mieux définis, nous pourrions émettre des commentaires spécifiques sur ceux-ci. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous consulter. 2. Préoccupations et demandes générales 2.1. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Nous demandons de continuer d'appliquer les mesures d'atténuation des impacts des activités d'aménagement forestier sur la mise en valeur des activités reliées aux espèces sociales économiques d'intérêt (original et petit-gibier) dans la prescription des différents traitements sylvicoles. 2.2. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité d'un lac stratégique, nous demandons de s'assurer de protéger les cours d'eau (intermittents et permanents) où il y a un potentiel d'habitat du poisson. Il importe également de considérer la superficie du bassin versant immédiat du lac afin de maintenir une forêt résiduelle dans celui-ci. 2.3. Préoccupations relatives à l'ambiance Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité de sites d'hébergement ou lac stratégiques, nous demandons de maintenir une ambiance de qualité (quiétude, protection des paysages). Nous recommandons d'éviter les opérations durant la haute saison. 2.4. Préoccupations relatives à l'intégrité des limites de la réserve faunique Lorsque des chantiers sont situés sur ou à proximité de la limite de la réserve faunique, nous demandons d'éviter la création de nouvel accès au territoire de la réserve faunique. Dans le cas d'un d'une création d'accès, prévoir une fermeture de chemin ou de la récolte d'hiver. Nous demandons également de favoriser un accès aux chantiers via la réserve faunique et non par le territoire en périphérie de la réserve faunique.
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)	La SNAP Québec demande au ministère de retirer les sites d'intervention potentiels pour des coupes forestières prévus dans la proposition d'aire protégée du Lac Kénogami. Des plans d'aménagement spéciaux pour la tordeuse des bourgeons de l'épinette recoupant cette proposition d'aire protégée sont présentement en consultation. Cette proposition d'aire protégée bénéficie d'un fort support régional et sa valeur écologique a été documentée, notamment via la présence de vieilles forêts. Le maintien de la matrice forestière autour du Lac Kénogami contribue par ailleurs au maintien de la qualité du principal réservoir d'eau potable de la ville de Saguenay. Dans le contexte où le gouvernement du Québec s'est engagé à respecter le Cadre Mondial sur la Biodiversité résultant de la COP15 à Montréal en décembre dernier, qui contient notamment un engagement de protéger 30% du territoire d'ici 2030, il nous apparaît inconcevable de menacer l'intégrité écologique de projets d'aires protégées actuellement à l'étude. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui contient à peine 8,6% d'aires protégées à l'heure actuelle, sera appelée à contribuer à l'atteinte de cet objectif et il est important de miser sur les projets d'aires protégées qui sont déjà dans les cartons du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs. Nous demandons par ailleurs au ministère de retirer tous les sites d'interventions potentiels prévus dans les mesures intérimaires mises en place en 2019 pour le caribou forestier, le temps que la Stratégie gouvernementale soit publiée et mise en œuvre.
Ville de Saguenay	Localisation des coupes, la Ville de Saguenay a fait parvenir au ministère en mars 2022, une résolution demandant de ne pas planifier de coupe dans le secteur de

	l'aire protégée projetée au sud du lac Kénogami. Malgré cette résolution, une nouvelle planification a été mise au PAFIO. La résolution va tenir tant que le ministère n'aura pas répondu si l'aire protégée est acceptée ou non. Je peux vous faire parvenir une copie de la résolution ainsi que des cartes délimitant l'aire projetée.
Zec des Passes	La Zec des Passes demande d'être consultée avant la construction de chemin tout particulièrement avant la chasse afin d'éviter les conflits d'usage entre chasseurs et les entrepreneurs en charge des réfections de chemin. Plusieurs événements ont été répertoriés en 2023. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe. Ce commentaire regroupe tous les blocs de récolte aux alentours du lac Épicéa, Petit et Grand Clary. Ces secteurs. Secteur très sensible pour la faune aquatique, la villégiature et le récréotourisme. Lac à Doré d'importance. Secteur regroupant de la villégiature importante pour la Zec des Passes et un secteur récréotouristique. Ces blocs de récolte sont situés dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe. Le secteur de récolte visé est limitrophe à un secteur de villégiature important au lac Côté. Plusieurs baux de villégiature s'y trouvent avec un camping court séjour au bord du lac Côté. Secteur grandement affecté par la récolte et le transport de bois en période estivale. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe. Secteur d'une très grande superficie qui regroupe plusieurs accès d'importances. Les chemins utilisés pourraient devenir une problématique lors du transport de bois. Privilégier les périodes de récolte en hiver. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe. Secteur récréotouristique de la Zec des Passes. Bloc de récolte adjacent aux unités d'hébergement de la Zec des Passes. La Zec des Passes désire protéger ce bloc de la récolte afin de garder un couvert forestier pour tous projets de villégiature et de développement récréotouristiques. Le chemin d'accès est très important pour la Zec des Passes. Il doit être protégé et considéré pour tous travaux de récolte. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe. Ce bloc de récolte se situe à l'intérieur du sentier de voie de contournement de VTT de la Zec des Passes. Les opérations pourraient grandement détériorées le chemin de vtt. La Zec des Passes s'inquiète des conséquences des opérations forestières pour ces accès. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe. Secteur grandement problématique du fait que le volume de bois récolté devra sortir sur les principaux accès au sud de la Zec des Passes. Cette artère se dirige directement dans le secteur récréotouristique avec camping aménagé, unités d'hébergement et baux de villégiature. La Zec des Passes recommande fortement d'obliger le transport du bois en hiver afin d'éviter les conflits d'usage. Le ministère avec les BGA devront proposer des mesures d'atténuation. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe.

	Secteur sensible pour la construction de chemin. Plusieurs problématiques déjà observées en lien avec la construction ou l'amélioration de chemin en période de chasse au gros gibier. Suspendre les travaux de construction n de chemin en période de chasse au gros gibier sur le territoire de la Zec des Passes. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontré avant toute planification annuelle de coupe. Chemin d'accès important pour la protection et conservation de la faune sur le territoire de la Zec des Passes. Des ententes doivent être réalisée avec la Zec des Passes avant d'améliorer ou de construire un chemin d'accès dans ce bloc de récolte. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontré avant toute planification annuelle de coupe.
Zec la Lièvre	Nous demandons qu'il n'y ait aucunes activités forestières (construction de chemin, récolte et transport de bois) durant la période de chasse à l'orignal. Nous demandons qu'il n'y ait aucun nouvel accès de créé sur la limite de la zec.
Zec Rivière-aux-Rats	Nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'activités forestières (construction de chemin, récolte et transport de bois) lors de la chasse à l'orignal. Nous souhaitons qu'il n'y ait aucun nouvel accès de créé sur la limite de la zec.

ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation

Commentaires reçus sur le processus de consultation
C'est bien structuré et la plateforme est facile d'utilisation. J'aurais par contre aimé qu'une copie de mes commentaires me soit envoyé.
Ok
Bien
Je trouve que celui-ci est très court comme consultation
Correct
Je vais attendre à la fin de ce nouveau processus avant de me prononcer
Formulaire amélioré et plus facile d'utilisation.
Efficace et bien détaillé
Ayant participé à la dernière harmonisation de la dernière, étant un acteur économique important du secteur et opérant un site touristique dépendant de son milieu naturel, nous croyons qu'il aurait opportun de nous informer de vos démarches que nous avons apprises uniquement par chance.
Bien que la consultation par carte interactive puisse dans certains cas faciliter l'interprétation des commentaires en géolocalisant ces derniers, le CREDD est d'avis que le fait d'utiliser uniquement cette formule n'est pas optimal pour les participants ainsi que pour les personnes responsables du traitement des commentaires reçus. En effet, pour les commentaires généraux sur la planification et l'aménagement forestier, il n'est pas toujours pertinent et efficace de localiser le commentaire à un endroit précis sur la carte alors que la préoccupation peut se retrouver à plusieurs endroits différents. De plus, ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise avec l'utilisation de ces outils informatiques. Ainsi, afin de favoriser la participation citoyenne et faciliter l'émission de commentaires, le CREDD serait donc favorable à ce que la consultation publique sur les plans d'aménagement forestier prévoie également un mode de participation permettant d'envoyer nos commentaires généraux sous forme de texte (courriel, lettre, formulaire général, etc.), comme c'était le cas il y a quelques années.
Formulaire plus facile à utiliser
Ok
C'est correct!
C'est correct!
Processus pensé et conçu pour limiter la participation du public.
Encore une fois un semblant de consultation publique laquelle s'est faite d'une manière furtive, presque silencieuse et d'une façon assez rapide afin que presque aucun partenaire-citoyen telles qu'organisations et associations ne soit mis au courant du nouveau plan d'aménagement forestier 2023-2028
Vos consultations au bout de la ligne ça sert à l'apparence elles servent aussi à décourager les citoyen Québécois à ne pas participer a d'autre consultation la plupart des gens et organismes bénévoles me l'ont confirmé. Et plusieurs commentaires dans les année antérieure -200 commentaires en février 2020 ont été formule et le ministère MFFP on fait ce qu'il voulait et on n'a jamais eu de nouvelle, qu'elle démocratie. Demander pourquoi la participation n'est pas là.
Vendredi, le 4 mars 2023 Consultations publiques pour le plan d'aménagement forestier : 2023- 2028, secteur 023-7 1.025-71 02751 Encore une fois un semblant de consultation publique laquelle s'est faite d'une manière furtive, presque silencieuse et d'une façon assez rapide afin que presque aucuns partenaires-

Commentaires reçus sur le processus de consultation

citoyens telles qu'organisations et associations ne soient mis au courant du nouveau plan d'aménagement forestier 2023-2028.

Encore une fois un semblant de consultation publique en février 2020. 80 citoyens ont participé à la consultation publique pour le plan d'aménagement forestier (023-71). De plus, 200 citoyens ont finalement déposé leurs commentaires lesquels réclamaient le plan d'arrêt de la coupe forestière au sud du Lac Kénogami, une coupe qui ne correspondait pas à un aménagement forestier durable et responsable.

Malgré cela, le MFFP a autorisé la coupe à blanc dans le secteur de la forêt Cyriac en utilisant le prétexte qu'il fallait couper les conifères atteints par la tordeuse des bourgeons d'épinette dans une forêt où poussent approximativement 55% de feuillus.

André Bouchard, un biologiste du Ministère de l'environnement a écrit dans une lettre datée du 21 janvier 2019 que « Toute intervention industrielle dans une aire protégée ou un projet d'aire protégée est incompatible avec des objectifs de protection de la biodiversité poursuivis dans un territoire où les épidémies d'insectes (comme les feux) sont des événements naturels qui génèrent des micro-habitats (débris ligneux, arbres morts debout, etc.) ne doivent pas être combattus dans une aire protégée...

Une aire protégée est un endroit où justement, on laisse la nature évoluer sans intervention humaine importante, sinon la poursuite d'activités récréotouristiques à faible impact. »

Et à partir de l'année 2004, malgré le tollé de protestations et de plaintes consécutives de citoyens qui s'opposaient à une coupe sauvage dans la forêt Cyriac, le MFFP s'est autorisé quand même à abattre 3000 érables protégés et de nombreux arbres centenaires. Suite à ce malheureux événement et bien d'autres, l'Association de l'APLK a demandé officiellement une aire protégée dans le secteur du Sud du Lac Kénogami.

De ces coupes sauvages dans des aires protégées projetées par le Ministère de l'Environnement et bloquées par le Ministère de la Forêt (MFFP), il en résultent des conséquences très dommageables pour l'avenir du Québec (économique, écologique, et récréotouristique).

Voilà quelques-unes de ces conséquences :

□ L'eau potable :

Les principaux cours d'eau du lac Kénogami et ses affluents fournissent l'eau à boire à 125,000 habitants du Saguenay. Selon Sonja Behmel, une spécialiste en limnologie, ces eaux pourraient contenir un surplus de matières organiques et de métaux lourds causé par de l'érosion suite à des coupes forestières longeant les rivières et les ruisseaux

□ La destruction de la faune :

En février 2022, le MFFP s'est autorisé à construire des chemins d'exploitation forestiers malgré les mesures de protection qu'il avait lui-même adoptées pour protéger l'aire de confinement des cerfs de Virginie. En agissant de cette façon, le Ministère des forêts détruisait l'habitat sécuritaire des cerfs de Virginie, les forêts matures. Ce qui fait que dans un couvert de neige de 2 mètres et plus, les cerfs de Virginie ne peuvent échapper à leurs prédateurs faute de corridors écologiques.

Est-ce que les consultations publiques du MFFP (Ministère de forêt et de la Faune) sont utiles?

D'après moi, elles servent à décourager les citoyens québécois à participer à notre projet de société et contribuent, par le fait même, à amoindrir de beaucoup notre confiance dans nos institutions démocratiques et nos organisations bénévoles de toutes sortes. La démocratie est la grande perdante.

Le MFFP aurait tout avantage à travailler avec la population et non pas faire semblant de la consulter.

Marc Grenon, membre de plusieurs associations sur l'environnement et la nature

Si je n'avais pas été informé par un citoyen, je n'aurais jamais su. L'Information ne semble pas très diffusée sur la consultation et la durée de celle-ci me semble courte.

La rencontre d'information virtuel et la carte interactive sont correctes. L'entrée des commentaires est assez facile. Reste à voir le résultat du processus pour les utilisateurs de la forêt.

